

Pour soutenir la décarbonisation de la mobilité via les ventes de véhicules électriques et hybrides rechargeables, il est impératif de développer un réseau de points de recharge accessibles au public. En 2022, le SDES a donc décidé de réaliser un Schéma Directeur des Infrastructures de recharges.

En 2023, le SDES a installé 40 nouvelles infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), augmentant ainsi le nombre de bornes du réseau public de Savoie, qui en compte désormais 100.



## Le contexte

L'objectif du gouvernement français était d'atteindre **100 000 bornes de recharge publiques en 2020** et environ **500 000 d'ici à 2030**, pour répondre à la croissance attendue du parc de véhicules électriques en France. En mai 2023, le cap symbolique des 100 000 bornes de recharge a été franchi. Le Président de la République a fixé un nouveau palier pour 2030 : **atteindre 400 000 points de recharges ouverts au public**.

Il est également rappelé que l'accord européen de mars 2023 stipule qu'à partir de 2035, tous les nouveaux véhicules légers et utilitaires pesant moins de 3,5 tonnes vendus dans l'UE devront être zéro émission de CO<sub>2</sub>. Les voitures neuves à moteur essence, diesel, GPL ainsi que les hybrides rechargeables ne seront donc plus disponibles à la vente.



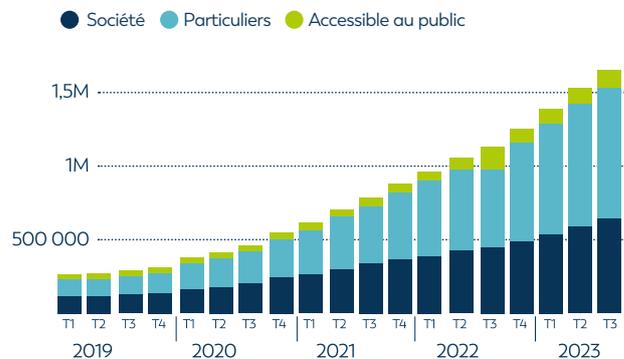
**En Savoie, le nombre de bornes de recharge a doublé en deux ans** grâce aux initiatives mises en place par le gouvernement et les collectivités locales.

Au niveau national, l'immatriculation de véhicules électriques neufs, qu'il s'agisse de voitures particulière (VP) ou de véhicules utilitaires légers (VUL), a augmenté de **71,61%** en 2023, atteignant une part de marché de **11,07%** à la fin d'année dernière.

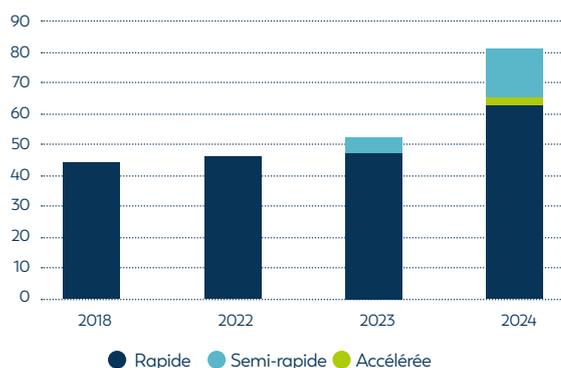
En Savoie, la hausse a été de **14,7%** pour les VP et **4,7%** pour les VUL.

## 1 668 929 points de charge en France (au total au T3 2023)

**652 131** (39%) **906 942** (54%) **109 856** (7%)



## Évolution du nombre de bornes du réseaux eborn en Savoie



## Le SDES a investi plus de 620 000 € depuis 2023



### BON À SAVOIR :

Le transfert de compétence permet de bénéficier de la participation du SDES à hauteur de **100 % des frais d'exploitation** des bornes du réseau eborn (1500€/an/ borne) et jusqu'à **50% des coûts d'investissement** de fourniture et pose d'une nouvelle borne.



# 70%

Les flottes d'entreprises devront être composées à **70 % de véhicules à faibles émissions d'ici 2030.**

## Les obligations réglementaires

<b>Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)</b> <b>26 décembre 2021</b>	<b>Loi Climat et Résilience</b> <b>22 août 2021</b>	<b>Arrêté relatif aux communes et stations classées de tourisme</b> <b>16 juin 2023</b>
<p>Obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2025, d'installer une borne de recharge par tranche de 20 places de stationnement (dont une PMR), dans les parkings gérés en Délégation de Service Public (DSP), en régie ou via un marché public.</p> <p>Incitation à la réalisation d'un SDIRVE (Schéma Directeur de développement des Installations de Recharge pour Véhicules Électriques).</p>	<p>Obligation d'installation d'une borne de recharge par tranche de 20 places de stationnement dans les parkings gérés par les collectivités. Obligation de faire un SDIRVE pour les collectivités ayant leur territoire en Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m).</p> <p>35 communes concernées en Savoie sur les 3 EPCI de Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie.</p>	<p>Présence sur la commune d'au moins un point de recharge pour véhicule électriques ouvert au public.</p>

## Les usages et types de recharge ouvertes au public

Aujourd'hui 90% des recharges des véhicules électriques se font à domicile. Toutefois, les bornes de recharges publiques jouent un rôle clef pour les déplacements sur le département et sont aussi très appréciées des touristes.

Du côté des utilisateurs, une enquête menée par Ipsos et l'Avere-France révèle que 93% de sondés sont satisfaits de leur véhicule électrique, lequel répond à leurs besoins aussi bien qu'un modèle thermique équivalent.



**Recharge résidentielle**  
À domicile  
De 3,7 kVA à 22 kVA



**Recharge de destination**  
À proximité d'un ERP (lieux touristiques, hôtels, commerces...)  
De 22 kW à 50 kW



**Recharge de transit**  
Pour les longs trajets  
50 kW et plus



### BON À SAVOIR :

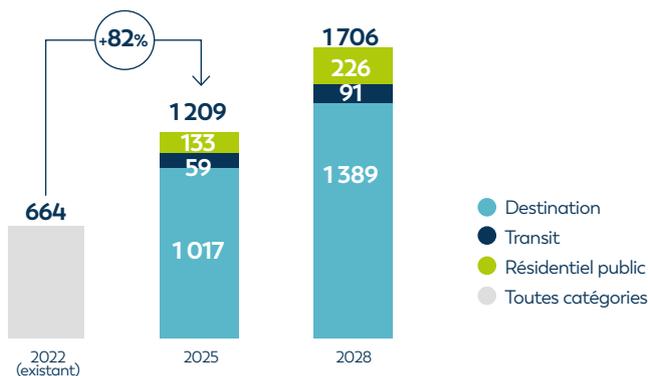
La vitesse de la charge dépend de la puissance de la borne et du chargeur du véhicule.

**Courant alternatif (AC) :** Faibles puissances  $\leq 22$  kW  
Prise dite "type 2" fournie par le véhicule

**Courant continu (DC) :** Fortes puissances de 22 kW à  $\geq 250$  kW - Prise dites "Combo 2" et "CHAdeMO" fixés à la borne.

## La synthèse du SDIRVE

Quel nombre de borne à prévoir en Savoie :



Retrouvez tous les détails dans  
notre brochure spécifique  
et sur ce lien

Je consulte



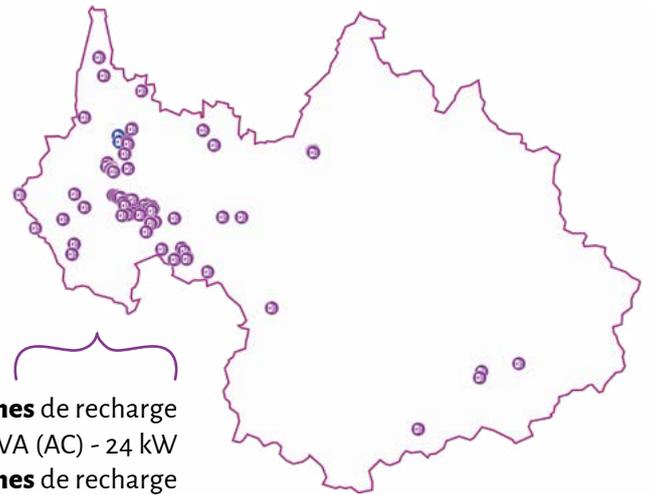
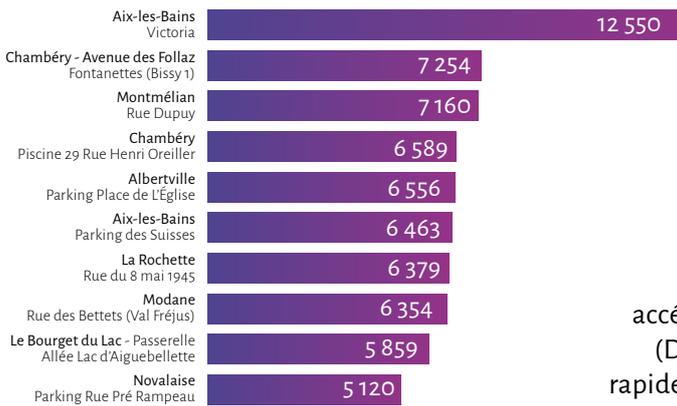
## Le réseau eborn

Le réseau eborn est un réseau solide sur tout l'est de la France, présent sur **11 départements** en AURA et PACA avec plus de **2700 points de charge**.

**11**  
DÉPARTEMENTS

**2700**  
POINTS DE CHARGE

### CONSOMMATION DES BORNES LES PLUS UTILISÉES EN SAVOIE (KWH)



**100 bornes** de recharge accélérées 22 kVA (AC) - 24 kW (DC) et **3 bornes** de recharge rapides 43 kVA (AC) - 50 kW (DC)



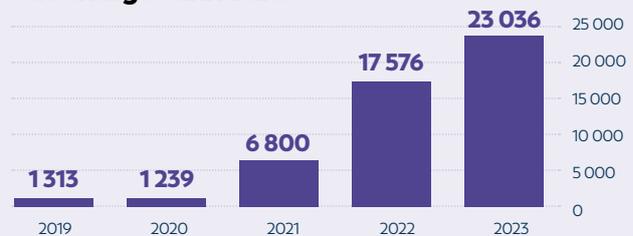
Les chiffres en Savoie  
depuis 2019

**CO2** **1 082**  
TONNES DE CO2  
ÉCONOMISÉES

**1,2**  
CHARGE PAR  
JOUR/BORNE

**4,30**<sub>H</sub>  
DE TEMPS DE CHARGE  
EN MOYENNE

### Évolution du nombre de charges annuelles



**49 964** CHARGES RÉALISÉES

### Distribution annuelle d'énergie (KWH)



**939 037** KWH CONSOMMÉS

**Perspectives pour 2024 :** Un budget de 1,5 millions d'euros voté par le SDES pour renforcer le réseau existant.

## Le transfert de compétence

La compétence IRVE est une compétence communale qui peut être transférée à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), à l'autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité (AODE) – syndicat d'énergie ou à l'autorité organisatrice de la mobilité.



### BON À SAVOIR :

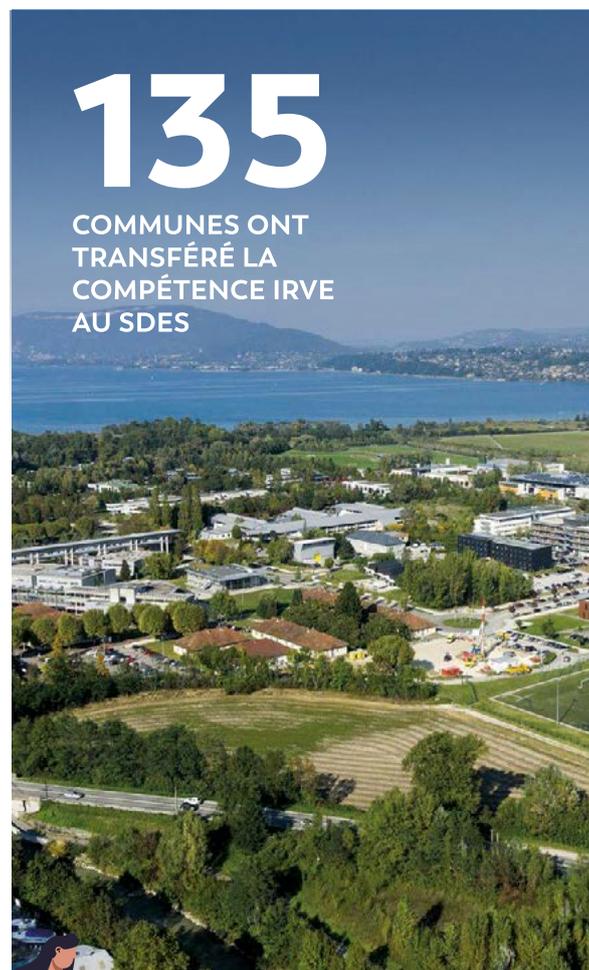
En France, malgré la croissance de la mobilité électrique, les opérateurs privés négligent les infrastructures de recharge de moyenne puissance car elles sont généralement peu rentables (zones urbanisées, zones rurales ou touristiques à fréquentation saisonnière).

À long terme, ces réseaux de moyenne puissance ont vocation à être des services publics financés par les collectivités locales, difficiles à rentabiliser, surtout en dehors des zones densément peuplées.

## La mobilité douce et les autres solutions

Le tout électrique, n'est pas que la solution, d'autres actions existent :

-  **Sobriété dans la demande de transport :**  
réduire les déplacements (télétravail par exemple),
-  **Report modal :**  
choix de modes de transport plus sobres (marche, vélo, train, bus...),
-  **Optimisation du remplissage des véhicules :**  
faciliter et encourager le covoiturage,



-  **Efficacité énergétique des véhicules :**  
électrification des véhicules, limitation du poids des véhicules et de la vitesse...,
-  **Décarbonation de l'énergie :**  
sources d'énergie plus propres (électricité, hydrogène, biogaz...).

De nombreuses collectivités peuvent vous accompagner dans ces démarches.

# LE SDES À VOS CÔTÉS DEPUIS 2015



2015

Le SDES coordonne un dossier de subvention pour **17 IRVES**

2016

Le SDES assure la MOA de **10 communes** et coordonne le groupement de commandes

2018

Le SDES prend la compétence optionnelle "**IRVE**" dans ses statuts

2019

Le SDES intègre la **DSP eborn**

2021

Le SDES lance le **SDIRVE** à la maille départementale

depuis  
2022

Les communes transfèrent leur compétence au SDES

Le SDES porte la mise en place de bornes en tant que **MOA**, dans le respect du **SDIRVE**

## Contactez nos services

SDS, TERRITOIRE D'ÉNERGIE SAVOIE  
Bâtiment le 3D - 81 rue de la Petite Eau  
73290 La Motte-Servolex  
Tél. : 04 79 26 42 10 - E-mail : sdes@sdes73.com